

Reprise de l'école

Chacun est acteur de ce retour à l'école en prenant connaissance et en respectant strictement les éléments suivants.

ORGANISATION GENERALE

DATE DE RENTRÉE :
LUNDI 2 NOVEMBRE POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

En raison du protocole sanitaire, les accès des locaux aux familles sont strictement limités.

>> port du masque obligatoire pour les parents dans les locaux et aux abords de l'école

HORAIRES

MATIN	CANTINE	APRES-MIDI
Garderie : 7h30-8h30 début de l'école : 8h30-8h40 fin de l'école : 12h05 (12h le mercredi)	12h-13h50 ALSH Le Gouil ou Prévert le mercredi (navettes au départ de l'école)	Début de l'école : 13h50-14h Fin de l'école : 15h45 TAP ; 15h45-16h30 Garderie : 16h30-18h30

LES ENTRÉES DE L'ÉCOLE (À 8H30 ET 13H50)

Attention : L'accès à l'intérieur des bâtiments n'est pas autorisé pour les familles

Élèves de maternelle

entrée des enfants et des parents par le petit portail de la cour
les enseignants récupèrent les enfants à la porte de l'école maternelle (sous le préau)
sortie des parents par le grand portail de la cour en respectant le sens de sortie
un adulte sera présent au portillon

Élèves des classes de CP – CE1 – CE2 (Claire)

entrée des enfants par le grand portail rouge de la cour de maternelle (les parents n'entrent pas)
les enfants montent en classe en passant par la salle polyvalente
Un adulte sera présent au portail et à l'escalier

Élèves de CE2 (Anne) – CM1 et CM2

entrée des enfants par le portail de la cour des grands (les parents n'entrent pas)
Les élèves de Jean-Louis et Marie rejoignent leur classe par l'escalier du préau
Les élèves de Anne et Alix rejoignent leur classe par l'escalier du pignon
Un adulte sera présent au portail et à chaque escalier.

LES SORTIES DE L'ÉCOLE (12H05 – 15H45 – 16H30)

Les enfants sont accompagnés au point de sortie par les enseignants / ATSEM / animateurs :

Maternelle : sous le préau de maternelle

CP – CE1 – CE2 (Claire) : au grand portail rouge de la cour de maternelle

CE2 (Anne) et CM : au portail de la cour des grands

>> AU MOMENT DES ENTRÉES ET SORTIES, NOUS DEMANDONS À CHAQUE PARENT DE RESPECTER LES DISTANCES (1 MÈTRE MINIMUM), LES CIRCUITS D'ENTRÉES ET SORTIES (MATÉRIALISÉS PAR DE LA PEINTURE AU SOL ET DES BARRIÈRES) ET DE NE PAS RESTER DISCUTER AUX ABORDS DE L'ÉCOLE AFIN D'ÉVITER TOUT REGROUPEMENT.

LE PLUS STRIC RESPECT DE CES HORAIRES ET DE CES DISPOSITIONS EST EXIGÉ

Mesures sanitaires

Pour les familles :

- chaque enfant apporte un paquet de mouchoirs jetables
- les plus grands viennent seuls à l'école si c'est possible
- l'accès aux bâtiments est réservé aux enfants
- strict respect des horaires indiqués
- passage aux toilettes et lavage de mains avant de quitter la maison
- lavage des mains au retour à la maison
- prise de T°C avant de venir à l'école (au-delà de 38° l'enfant ne vient pas et la famille prévient l'école)
- respect des mesures de distanciation physique aux entrées de l'école et port du masque conseillé pour les parents

Pour les personnels :

- aération des salles 15' avant le début de la journée / pendant les récréations / à midi / avant de reprendre à 14h
- limiter l'utilisation des interrupteurs (uniquement par l'enseignant si nécessité)
- travailler portes ouvertes
- prise de T°C le matin avant de venir

Pour les enfants :

- rappel des règles sanitaires, notamment des gestes barrières et du port du masque
- le gel hydroalcoolique n'est pas recommandé pour les enfants. Il est donc inutile d'en apporter l'école

PORT DU MASQUE

- obligatoire pour tous les personnels en présence des élèves et de leurs familles, en espace clos et en extérieur
- proscrit pour les enfants de maternelle
- obligatoire pour tous les enfants du CP au CM2, à raison de deux masques par jour.
- masque obligatoire pour tout adulte entrant dans l'école (parent, accompagnateur, intervenant...)

ORGANISATION DES SALLES DE CLASSES

- plus de limitation de nombre en classe. Tous les enfants doivent être accueillis. La distanciation est assurée au maximum et dans la mesure des possibilités.
- une porte d'entrée et une porte de sortie dans chaque classe
- utilisation de matériel collectif et de jeux autorisés au sein d'une classe ou d'un groupe constitué

ORGANISATION DES RÉCRÉATIONS

- les récréations sont séparées. Des groupes ont été constitués et ne seront pas mélangés entre eux
- pas plus de trois groupes d'enfants en élémentaire (chaque groupe évoluera dans une zone réservée sur la cour). Pas plus d'un groupe d'enfants en maternelle.
- Les structures de jeu sont autorisées pour les classes de maternelle
- Le matériel (ballons, jeux, cordes à sauter...) est autorisé au sein d'un même groupe.

- groupes constitués :

en maternelle : groupe 1 : classes de PS et PS/MS
 groupe 2 : classes de MS et GS

en élémentaire : groupe 1 : classes de CP et CP/CE1
 groupe 2 : classes de CE1
 groupe 3 : classes de CE2
 groupe 4 : classes de CM

LAVAGE DES MAINS / PASSAGE AU TOILETTES

- lavage des mains pour chacun avec du savon et de l'eau : en arrivant à l'école – après la récréation – après chaque passage aux toilettes – avant et après la cantine
- passage aux toilettes régulé par groupe. Pas de distanciation physique pendant le lavage des mains pour les enfants d'un même groupe
- nous demandons aux familles de procéder à un lavage de mains au retour de l'école

CANTINE

- des repas chauds sont servis dans les salles du restaurant scolaire
- plus de limitation de nombre
- les enfants d'un même groupe-classe mangent aux mêmes tables et sont distancés d'un mètre minimum des autres groupes-classes

EN CAS DE SUSPICION DE CAS DE COVID CHEZ UN ENFANT

(toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre)

- isoler l'enfant (salle du RASED pour les élémentaires – tisanerie pour les maternels) sous la surveillance d'un adulte
- respect impératif des gestes barrière
- équiper l'enfant d'un masque (en élémentaire)
- contacter les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant et leur rappeler la procédure (appel du médecin traitant pour avis). Appui du médecin ou infirmière scolaire pour accompagner au besoin les parents dans cette démarche
- nettoyage approfondi de la pièce d'isolement après quelques heures
- l'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plate forme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément au Code de l'Éducation, l'obligation scolaire s'applique à tous les enfants de plus de trois ans

Toute absence devra être justifiée. En cas d'absences injustifiées, une remontée sera faite aux autorités académiques